

Souvenez-vous d'Al-Anon dans votre testament

Pourquoi faire un testament?

On entend sans cesse qu'Al-Anon nous aide à devenir responsables de nous-mêmes, ce qui inclut nos finances. Pourtant, nous envisageons rarement la rédaction d'un testament comme une de nos responsabilités. Mais c'est une chose responsable à faire si nous voulons que nos biens reviennent à nos êtres chers après notre mort.

Ne pas rédiger de testament, c'est confier notre responsabilité à quelqu'un d'autre. Cela peut conduire à des résultats indésirables, à des conflits familiaux ou à la répartition de nos biens par les tribunaux et les autorités locales. Il est fort probable que notre souhait est d'éviter de telles complications, surtout lorsque la préparation d'un testament est relativement simple et peu coûteuse.

« Chaque groupe devrait subvenir entièrement à ses besoins et refuser les contributions de l'extérieur. »

Septième Tradition

Décider de son contenu

Le testament est l'héritage que nous léguons aux générations futures. Lorsque nous préparons notre testament, nous pensons aux personnes qui nous sont chères : notre famille, nos amis et nos proches. Nous pouvons également prendre en considération d'autres personnes qui ont eu une influence sur notre vie, y compris les institutions éducatives et religieuses. De nombreux membres ont déjà désigné Al-Anon Family Group Headquarters, Inc. (Bureau des Services Mondiaux), en remerciement de l'aide que notre fraternité leur ont apporté tout au long de leur vie.

Tout comme nos fondatrices nous ont transmis l'héritage des Étapes, des Traditions et des Concepts de Service, nous avons également la possibilité de transmettre un héritage d'aide et d'espoir à d'autres familles et amis d'alcooliques. L'une des façons de le faire est de laisser un legs au Bureau des Services Mondiaux Al-Anon afin de s'assurer que notre programme continue d'exister pour les générations futures.

Comme résultat de ces étapes, nous avons connu un réveil spirituel et nous avons essayé de transmettre ce message à d'autres et de mettre ces principes en pratique dans tous les domaines de notre vie.

Douzième Étape



Votre héritage

« Je lègue à Al-Anon »

Cette suggestion de libellé sera utile à votre avocat pour concrétiser votre souhait de créer un legs :

« Je donne et lègue à Al-Anon Family Group Headquarters, Inc. 1600 Corporate Landing Parkway, Virginia Beach, Virginia 23454-5617, la somme de _____ \$ (dollars) à des fins générales. »

Conformément à notre tradition d'autosuffisance, Al-Anon Family Group Headquarters, Inc. (BSM) et Al-Anon Family Group Headquarters (Canada) Inc. peuvent uniquement accepter des legs de leurs propres membres. Il serait donc utile d'envoyer une lettre au BSM indiquant que vous êtes membre et que vous avez fait un legs. Aucune autre précision n'est nécessaire. Cette lettre peut confirmer l'appartenance à Al-Anon lorsque le testament est homologué. Le BSM peut accepter le legs unique d'un membre Al-Anon, quel qu'en soit le montant.

Au nom des familles et des amis des alcooliques, nous vous remercions de votre soutien aux services Al-Anon dans le monde entier.

Al-Anon Family Group Headquarters, Inc. est un organisme à but non lucratif en vertu de la section 501 (c)(3) du « U.S. Internal Revenue Code » (Code interne des impôts aux États-Unis). Al-Anon Family Group Headquarters (Canada) Inc. est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu du paragraphe 149 (1) (f) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Notre numéro d'identification fiscal est disponible sur demande.



Les Groupes Familiaux Al-Anon
De l'aide et de l'espoir pour les familles et les amis des alcooliques

Bureau des Services Mondiaux d'Al-Anon et Alateen
Al-Anon Family Group Headquarters, Inc.
1600 Corporate Landing Parkway
Virginia Beach, VA 23454-5617
757-563-1600
al-anon.org wso@al-anon.org